



Caution solidaire envers une SARL

Par coraline

Bonjour, il y a 2 ans lors de la signature d'un prêt pour l'ouverture de notre boulangerie avec mon ex conjoint, la banque nous a fait écrire et signé une reconnaissance comme quoi nous nous porterons caution solidairement de 28000? envers notre SARL si celle -ci venait à être liquidée. Nous avons stipuler que l'on s'engager à rembourser cette somme à la banque sur nos revenus et biens sauf si la société pouvait recouvrir en partie ou en totalité cette somme. Depuis février 2015 notre SARL est en liquation judiciaire et le fond de commerce à était vendu pour 10000?. Depuis le 8 juin 2015 je n'ai plus aucunes nouvelles de l'avancer de la liquidation. Je ne sais pas où on était transféré les 10000? de la vente. En janvier 2016, une audience à eu lieu pour le paiement de somme mais ni ex conjoint ni mon ex conjoint fut convoqué. Depuis le dossier sur lequel nos 2 noms sont notés pour les 28000? est chez l'huissier de justice. Mon ex conjoint a fait un dossier de surendettement dans le lequel sont inclus les 28000?, cette somme à donc était gelée pour 1 ans et demi mais de mon côté on me demande de rembourser cette somme alors que celle-ci est bloqué, nous n'allons pas payer 2 fois 28000?. Je vous remercie d'avance de votre attention pour ma demande.